



LE MOT du Maire...

“

Je voudrais remercier en ce début d'année, tous ceux et celles qui s'impliquent au quotidien pour le bien vivre à Saint-Macaire et ils sont nombreux.

Je pense à Martine Dufau qui va prendre sa retraite dans quelques semaines après des décennies de bons et loyaux services aux écoles. Je veux aussi remercier toutes les personnes qui s'impliquent dans le jumelage qui se dessine avec la commune de Lodine en Sardaigne et tout particulièrement Cédric Gerbeau, le président enthousiaste du comité. Remercier aussi Jacques Lacoste qui vient de transmettre la présidence du Moto club à une nouvelle équipe, je sais à quel point il s'est investi dans cette fonction. Remercier enfin Jean-Marie Billa pour son action de mécénat en faveur de la commune, action qui va nous permettre de terminer la réhabilitation de la belle salle du grand cellier au Prieuré.

L'année 2018 a été marquée par le lancement de travaux d'envergure cours de la République. La restructuration de cet axe et sa mise en sens unique vont permettre d'améliorer la sécurité, de créer des trottoirs aux normes et végétalisés, de réguler le stationnement et plus largement de valoriser l'ensemble du quartier. Dans le secteur église prieuré, l'importante réfection des toitures est terminée. Les sanitaires existants dans la cour de la médiathèque ludothèque ont été rénovés et mis aux normes ; en ce qui concerne la mairie, des toilettes publiques seront bientôt accessibles au rez-de-chaussée 24 h sur 24. Aux écoles, l'équipement en tableaux numériques a été amorcé avec les classes maternelles.

L'année 2019 devrait être un cru exceptionnel en matière d'aménagements à Saint-Macaire.

L'évènement majeur sera la mise en service du franchissement souterrain en direction de Pian

et Saint-Maixant, du collège et du pôle sportif intercommunal, une réalisation attendue depuis des décennies. La deuxième tranche des travaux du cours de la République se terminera en début d'été. Et j'espère le retour des orgues reconstruites dans notre église Saint-Sauveur. A ces réalisations il faudra ajouter la création d'un parking à l'entrée de l'impasse du Moulin en face de la résidence du Pic vert, la restructuration d'une partie des locaux des services techniques (sanitaires et salle de réunion) et la rénovation des huisseries de la médiathèque ludothèque. Nous déposerons aussi un permis d'aménager du terrain Jugean, situé dans le prolongement des écoles, afin de faire naître un nouveau quartier sur le dernier espace urbanisable d'importance de notre commune. 2019 verra enfin l'entrée en vigueur de notre AVAP qui remplacera la ZPPAUP et qui en fait s'appellera SPR, site patrimonial remarquable. Il s'agit d'un nouveau zonage de protection qui englobe la vieille ville et ses abords immédiats, soumis à la vigilance de l'Architecte des bâtiments de France (zonage plus restreint que celui de la ZPPAUP) accompagné d'un nouveau règlement.

Cette année, nous accueillerons en juin, pour un inter-village, les représentants des communes amies de Saint-Macaire du Bois et Saint-Macaire en Mauges, un moment d'intense convivialité en perspective.

Notre intégration dans la Cdc du Sud Gironde se poursuit, en 2019 le transfert des compétences école de musique et lecture publique est effectif. L'association Ardilla relève désormais de l'intercommunalité pour sa composante enseignement et notre médiathèque est passée aussi sous la tutelle de la Cdc en conservant bien sûr ses bénévoles. La création de deux nouvelles médiathèques à Villandraut et Saint-Macaire a été actée en complément de la tête de réseau située à Langon qui sera d'abord

construite. Pour nous il faudra attendre quelques années mais le principe est acquis. Nous avons proposé, à cette fin, un espace dédié qui intègre le premier étage de l'actuelle médiathèque ainsi que le bâtiment voisin pour créer un plateau qui atteindrait une surface comprise entre 350 et 400 m². L'élaboration de notre PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) progresse, son règlement devrait être bientôt à l'ordre du jour, notre vieux plan d'occupation du sol communal disparaîtra d'ailleurs en fin d'année.

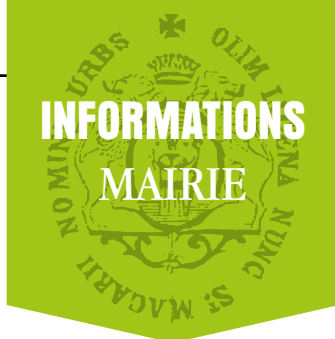
Le projet d'une maison de santé sur la rive droite avance lentement, projet initié par un groupe de professionnels de santé du territoire et particulièrement des médecins généralistes. La question de sa localisation a suscité bien des débats. A ce stade de la réflexion, il a été proposé de construire un bâtiment principal sur la commune de Pian à proximité du collège et un autre secondaire sur la commune de Saint-Pierre d'Aurillac. Le premier terrain serait offert par la commune de Pian qui en avait hérité de notre ancienne Cdc, chaque bâtiment serait construit par les deux Cdc concernées (Sud Gironde et Sud Gironde en Réolais) pour être ensuite loué aux professionnels. Malgré des interrogations qui subsistent quant à l'acceptation d'un tel projet par l'ARS (l'agence régionale de santé), nous pouvons espérer la validation de ce dossier en 2019 et une réalisation en 2020-2021.

Pour conclure, je dirai que vos élus, tant à l'échelle communale qu'intercommunale, s'efforcent de construire ensemble notre territoire de demain, un territoire où le bien vivre devrait progresser.

Je vous souhaite à tous une belle et heureuse année.

”

Philippe Patanchon



Service public des déchets

LE PROXI déchets

Récupération en conteneurs

⇒ 2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :

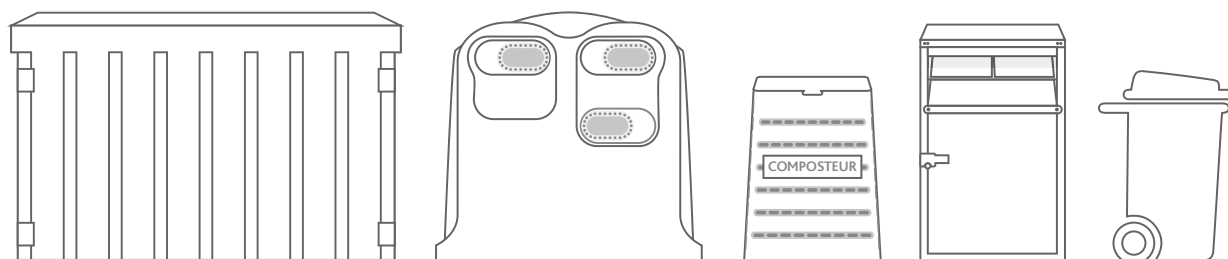
- Un conteneur pour les **ENCOMBRANTS**
- Un conteneur pour la **FERRAILLE**

Saint Macaire

Mardi 5 mars 2019 de 9h00 à 16h00

Au kiosque

Renseignements : 05 56 62 36 03 – contact@sictomsudgironde.fr



Les déchets VERTS

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place une collecte des déchets verts tous les premiers jeudis de chaque mois. Il semblerait qu'il y ait de plus en plus de débordements. Pour le bon déroulement de ces tâches, un petit rappel des conditions de collecte de ces déchets .

Pas de baste de plus de 40L, pas de sac poubelle ou autre chargement supérieur à ce litrage, et en poids, de plus de 40kg. Ne pas ficeler les sacs, qui sont ensuite vidés pour que les déchets soient broyés.

Pour les branches, des fagots de 20cm de diamètre, 2m de long et ficelés... pas de vrac au sol !



Le sictom a mis en place des "Proxi Déchets Verts" dont nous vous communiquerons les dates ultérieurement.



La suppression des figuiers sur les remparts

Après une matinée nécessaire à l'installation des lignes de vies (cordes), il aura fallu deux journées pour supprimer le houppier des quatres figuiers qui poussent sur les remparts de Saint Macaire du côté de la Garonne. Les éventuels réitérats sont ensuite supprimés à la fin du printemps pour éviter l'alimentation des réserves des racines principales, afin d'accélérer la pourriture et la mort de celles-ci.

Les racines du Ficus carica (figuier commun) peuvent déchausser les fondations, tapisser le dessous d'un plancher de maison, soulever des lourdes pierres. À proximité des constructions modernes il n'y a pas de risque de dégâts, mais sur les vieilles bâtisses en pierre les dommages peuvent être importants du fait du développement des radicelles (racines fines) facilité par la teneur en humidité des mortiers maigres.

Un grand arbre à St Macaire

Un nouveau arrivant sur la commune de St-Macaire, amoureux de la nature et des arbres, nous a fait remarquer un arbre ancien sur le chemin du bas en contre bas de la station d'épuration.

Après diverses recherches faites au sein de la mairie et de la population locale, un âge a pu être déterminé 170 ans pour un érable negundo.

Il a été planté vers les années 1850 , un âge plutôt exceptionnel pour cette espèce, car ils sont rares en France à vivre au-delà des 100 ans.

Sa circonférence est de 4.80 mètres à 1,30m du sol, sa hauteur 12.80 mètres et le diamètre du houppier 14.90 mètres.

Un nettoyage du bois mort et une mise en sécurité ont été effectués en juin 2018 par Loïc Renac et Loïc Fratacci.

Un dossier a été envoyé en août 2018 à l'association A.R.B.R.E.S pour une éventuelle labélisation comme arbre remarquable de Gironde, comme il a été fait en juillet sur le tilleul commun du château de Malagar à Saint-Maixant, lui aussi, âgé de 170 ans .



Le repas des aînés

Le 9 décembre dernier a eu lieu le repas de nos aînés .

La traditionnelle poule farcie façon Jacqueline Beauge était au menu, préparée par nos élus et cuisinée par Arnaud Bouey le chef des cuisines.

Une animation était proposée par l'école Ardilla, le groupe de Mme Danièle PUGES et ses 6 musiciens et quelques élèves de l'école.

Un bon dimanche festif avant les fêtes de fin d'année.





LE CLUB DES EDELWEISS SE PORTE BIEN PUISQU'EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2019 NOUS COMPTONS DÉJÀ 105 ADHÉRENTS

L'assemblée générale avec une très bonne participation (70 présents) a permis de renouveler le bureau : **Michèle Daran (Présidente)**, **Marie-Louise Féron (Vice présidente et secrétaire)**, **Jakline Truet (Secrétaire adjointe)**, **Jean Taugeron (Trésorier)**, **Evelyne Causse (Trésorière Adjointe)**. **Jean Pierre Petermann** nous aide toujours pour les adhésions (enregistrement et gestion de la liste des adhérents).

Nous continuons nos trois randonnées.

Le mardi : rando de 8 km en 2 heures

Le jeudi : rando de 13 km environ en 3 heures

Le dimanche : rando de 10/12 km en 2 ½ / 3 heures

Des randonnées à la journée une fois par mois avec repas tiré du sac ou au restaurant.

Des séjours : 4 jours autour de la Rochelle du 21 au 24 juin 2019 (23 participants).

6 jours sur la côte vermeille à Banyuls du 2 au 7 octobre 2019 (18 participants).

Notre 12^e Rando des Pères Noël a eu lieu le 16 Décembre avec encore une très bonne participation.

La randonnée de 11 kms avec une pause au Luc de Verdels pour déguster le vin chaud (élaboré par Nicole et livré par Jean Pierre) a été suivie par 94 marcheurs. Celle de 7 kms jusqu'à la halte de Saint Pierre d'Aurillac a eu 65 participants plus les chiens guides.

164 personnes ont pu apprécier le repas du traiteur du Relais de Bazas. La tombola a eu du succès avec la tablette et le jambon.

La remise du chèque au centre Alienor aura lieu le 19 janvier à 17h à la mairie et nous partagerons la galette des rois.

“ Le club des Edelweiss vous souhaite
une très bonne année 2019. ”

Les Edelweiss

Association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire
06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente)

Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr

lesedelweiss.jimdo.com



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

L'Entrepot'

Atelier de poterie

Poterie à Saint Macaire



Résolutions 2019

PRENDRE DU TEMPS POUR SOI
FAIRE DE LA POTERIE
CRÉER DE SES MAINS
S'AMUSER ET APPRENDRE
ALLER AU COURS DES GRANDS
MODELER LE MERCREDI
ADHÉRER À L'ENTREPOT'



Renseignements et Réservations

06 95 71 25 81

lentrepot.stmacaire@free.fr

entrepot.blog.free.fr



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS



LOTO DE L'ECOLE

*Les fonds récoltés serviront pour le financement du voyage
à Bruxelles*

**DIMANCHE 10 FÉVRIER
A 15H**

Salle des Fêtes -ST MACAIRE

Nombreux lots:

*Entrées parcs de loisirs, bons d'achats, repas
gastronomiques, jeux, places de cinéma...*



1,5 € le carton

10 € les 12 cartons

RESTAURATION SUR PLACE : crêpes, gâteaux, boissons.....

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DEPENDANCE.....APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

JUDO CLUB

des Coteaux Macariens

Aurélié Buron, Présidente du Club,
les Membres du Bureau
ainsi que l'Equipe Enseignante
vous souhaitent



Une excellente année

2019

Et une réussite partagée

Judo Club des Coteaux Macariens

MOTO START

Club Macarien



Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2018, suite au non renouvellement de mandat du Président Jacques LACOSTE ainsi que de tous les membres de son bureau et après quelques incertitudes quant à son avenir, les membres du Moto Start Club Macarien ont élu le bureau suivant :

- Président : TOCHEPORT Vincent
- Vice Président : CHAMINADE David
- Trésorière : VEDELAGO Stéphanie
- Trésorière adjointe : TOCHEPORT Rachel
- Secrétaire : GODINEAU Laure
- Secrétaire adjointe : ANTONIEL Isabelle
- Responsable piste : MALPEYRE Jérémy
- Responsable entretien : TOCHEPORT Gauthier
- Responsable marketing : BIREAU Teddy

Cette nouvelle équipe vous retrouvera en 2019. Jacques LACOSTE, afin que la transition se fasse sous les meilleurs hospices, assurera une étroite collaboration avec le nouveau bureau.

Bon vent à cette nouvelle équipe !

Le Club de l'Amitié de Saint-Macaire



Au cours de l'Année 2018, le Club de l'Amitié a poursuivi sans faiblir ses activités. Elle a débuté par le traditionnel APERITIF DEJEUNATOIRE du 14 Janvier où de très nombreux membres ont pu se souhaiter la Bonne Année et déguster la traditionnelle « Galette des Rois », avant de partir plein d'espérance pour 2018. Cette Manifestation a été suivie des Lotos des 4 Février et du 11 MARS. Le 17 Mars, à l'occasion du DEJEUNER-SPECTACLE-ANNIVERSAIRES du 1^{er} Trimestre 2018 où les Participants furent toujours aussi nombreux, ce fut le Rendez-vous de la fidélité avec l'Animation, depuis de très nombreuses années, de Robert DARTEYRE et Pierre SALOMON. Pour le Grand Voyage de l'Année ce fut la découverte de l'ANJOU. Au cours de ce Voyage, les 44 participants ont pu découvrir ANGERS la capitale en Petit-Train mais aussi, lors d'un DÉJEUNER-CROISIÈRE sur la Maine. Il en fut de même pour SAUMUR visitée en Petit-Train avant la découverte du superbe CADRE NOIR avec ses Ecuries et son magnifique Spectacle Equestre. La découverte de cette belle Région s'est poursuivie avec les visites d'une Cave des Vins de Loire, d'une Distillerie, du Musée du Champignon, d'un village Troglodytique, d'une roseraie et du Musée des Blindés de Saumur. Pour terminer ce semestre, le DÉJEUNER-SPECTACLE-ANNIVERSAIRES du 2^{ème} Trimestre a eu lieu au Cabaret « l'ANGE BLEU » à Gauriaguet. Après la trêve de juillet et août, c'est un car complet qui a participé au W.E. des 8 et 9 Septembre sur le littoral de la Charente-Maritime pour découvrir ROYAN en Petit-Train et effectuer les visites panoramiques guidées des ÎLES d'OLÉRON et de RÉ, sans oublier le dîner et la nuit dans un excellent Hôtel de LA ROCHELLE, avant la Visite panoramique guidée de cette grande ville. Pour le DÉJEUNER-SPECTACLE-ANNIVERSAIRES du 3^{ème} Trimestre du 22 Septembre 2018 à la Salle

François Mauriac, les participants étaient toujours aussi nombreux à déguster le succulent menu du traiteur habituel et d'apprécier l'animation Flamenco de la Compagnie « FLAMA FLAMENCA ». Par contre, par manque de place dans le Car, le Club a dû refuser 16 Inscriptions pour la journée du 13 Octobre à BORDEAUX, où les participants ont eu la chance de découvrir la CITÉ DU VIN, et le centre de la Ville avec un Bus à Impériale, complété par la visite de son Cœur en Petit-Train. Entre les Lotos des 4 Novembre et 9 Décembre, ce sont plus de 120 personnes (sur 157 Adhérents 2018) qui se sont inscrites au DEJEUNER-SPECTACLE de l'AG 2018, animé par le Groupe Mexicain « LOS TROPICALES MARIACHIS ». Pour montrer leur satisfaction, c'est debout que les Participants ont applaudi le Groupe.

Depuis la nuit des temps, nous devenons tous un jour des « AINÉS », qui ont besoin d'éviter la solitude en participant à des distractions adaptées à nos capacités, ce que nous offre le CLUB de l'AMITIÉ de SAINT-MACAIRE. Ce dernier a été créé en 1979 par Madame DARZACQ sa 1^{ère} Présidente. Elle fût remplacée par Robert et Simone DUFOURC, puis Jeanine IMBERT et enfin par Pierre Jacky GOURGUES. Ce dernier est arrivé au Bureau du Club, il y a plus de 20 ans, pour s'occuper des animations et, plus particulièrement, des voyages, avant d'en prendre la Présidence dans de tristes circonstances, après le Décès de Jeanine IMBERT en novembre 2011.

Les Membres les plus anciens du Bureau actuel y sont entrés avant 1998. Ils ont eu, au cours de ces 20 ans, de bons et loyaux services, avec les autres membres du Bureau « LE PLAISIR DE FAIRE

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



PLAISIR » en organisant de très nombreuses manifestations pour distraire et rompre la solitude des adhérents du Club. Ces dernières comprennent tous les ans, 1 Apéritif-Déjeunatoire début Janvier pour les vœux du 1^{er} de l'An, 4 Lotos, 4 Déjeuners-Spectacle Anniversaires trimestriels, 4 Voyages de 6, 2 et 1 jours et des Après-midi de détente avec des jeux de Société. Parmi ces Manifestations, les Voyages sont très appréciés, comme les 4 de 2018 avec des cars complets (Dancharia, Anjou, Littoral Charentais et Bordeaux). Ils furent l'occasion de nombreux échanges, mais aussi de parler d'objectifs, qui sont indispensables dans la vie. Pour ses Voyages 2019, le Club a planifié pour son 40^{ème} anniversaire, 1 Journée à DANCHARIA le 6 Avril, 1 Journée à BRANTOME le 4 Mai, 1 W.E. dans les GORGES du TARN les 29 et 30 Juin et la DÉCOUVERTE de l'ALSACE en FLEURS du 23 au 28 Juillet (visites relativement faciles avec 1 Bateau pour le centre de Strasbourg et 4 petits trains pour Eguisheim, Riquewihr, Colmar et Obernai). Afin de retenir très rapidement les chambres, toutes les personnes intéressées par ce voyage doivent demander le programme à Guy BELAIR au 05 56 63 53 82 afin de permettre au club de fêter dignement, en 2019, son 40^{ème} Anniversaire. Les plus anciens membres du Bureau ont décidé de maintenir leurs actions jusqu'à l'AG du 7 Décembre 2019, où un très grand spectacle animera le déjeuner. Ils espèrent que leurs efforts ne seront pas vains et que des jeunes (Retraités ou Préretraités) viendront prendre le relais, au bureau d'un Club qui a une excellente santé morale et financière. Il appartient donc, à tous ceux qui ont l'envie d'avoir « LE PLAISIR de FAIRE PLAISIR » en participant à une grande aventure humaine, de contacter Pierre GOURGUES, le Président du Club, par Téléphone au 05 56 76 69 87, par Email à pierregourgues@wanadoo.fr, ou par

Courrier au 47 Rue du 11 Novembre 1918 à BARSAC 33720, pour se renseigner. Avant de se présenter au suffrage des membres du club, lors de l'AG du 7 Décembre 2019, ils pourront être cooptés par le Bureau, afin d'assister aux réunions pour mieux découvrir l'état et le fonctionnement du Club.

Lors de son Assemblée Générale du 1^{er} Décembre 2018, le Club a enregistré 155 Adhésions pour 2019, un nombre important qui devrait encore augmenter. Lors de sa réunion du 9 Décembre et conformément à ses Statuts, le Conseil d'administration a élu son Bureau 2019, qui est désormais composé de : Pierre-Jacky GOURGUES (Président), Michel DUPUY et Paulette DUCHAMPS (Vice-Présidents), Françoise PEREZ (Secrétaire), Jean-Claude PEREZ (Secrétaire-Adjoint), Guy BELAIR (Trésorier), Gisèle MARCHEGAY (Trésorière Adjointe), plus 4 Administrateurs qui sont, Gisèle BOUEY, Monique DUPUY, Colette LABARBE et Marie-Hélène LARRUE.

Le Club espère que son appel à candidatures sera entendu, car il s'agit de son avenir.

CLUB de L'AMITIÉ de SAINT-MACAIRE

Pierre GOURGUES / Président

47 Rue du 11 Novembre 1918 à BARSAC 33720

Tél : 05 56 76 69 87

Email : pierregourgues@wanadoo.fr

LE COMITÉ DE JUMELAGE

Saint-Macaire / Lodine (Sardaigne)

Les mémés griottes à l'international

Un jumelage entre Saint-Macaire et Lodine en Sardaigne se profile à l'horizon de l'année 2019. Ce nouveau projet est né de la rencontre de deux carnivals. Flashback en février 2017 : quelques "Mémés Griottes", au cours d'un voyage touristique en Sardaigne, participent à plusieurs carnivals dont celui de Lodine et découvrent des similitudes avec celui de Saint-Macaire. Suite à de multiples contacts et rencontres, 26 hommes en tenues traditionnelles carnavalesques sont venus partager notre carnaval en Mars 2018 avec un message de leur maire nous proposant de futurs échanges élargis au sein d'un jumelage.

Le projet, soutenu par le conseil municipal a pour but d'approfondir la connaissance réciproque des cultures traditionnelles de la Barbagia et de la Gascogne (musique, artisanat, céramique, sports, danse, vins, gastronomie...), de développer la connaissance de la culture Sarde, la langue Italienne et d'initier des échanges scolaires.

Une convention et un serment de jumelage seront signés officiellement du 02 au 07 mars 2019 à Lodine avec une délégation d'élus et d'habitants de Saint-Macaire.

De nombreux artisans de Saint-Macaire sont associés à ce jumelage, sollicités par la municipalité et l'association, ils participeront grâce à leurs savoir-faire au travers de leurs réalisations au rayonnement et à la promotion en Sardaigne de notre village.

De nombreux Macariens se sont spontanément proposés pour être l'instant de quelques jours les ambassadeurs de notre belle cité.

En effet, pour n'en citer que quelques-uns : la chorale "Les Gars de Garonne" avec leur chef de chœur Jacky Gratecap, les "Mémés Griottes" de "Tous au Carnaval" entraînées par Tonio De Barros, "les sous-fifres de Garonne" menés par Carole Poutays, "Vivre le Patrimoine Macarien" avec son président Dominique Escabasse et plusieurs adhérents, des élus du Conseil Municipal représentés en autres par Vincent Cosson et Alain Falissard et bien d'autres sympathisants au projet. Soit un bus de 49 personnes. Des cours d'Italien ont vu le jour au Relais Postal. Chaque Macarien adhérent au Comité de Jumelage, pourra y participer. L'adhésion à l'Association pour l'année étant de 10€. Si vous souhaitez adhérer à ce projet d'échanges culturels, veuillez contacter Thierry Bataillé, Communiquant du Comité de Jumelage (Portable : 06 58 53 31 25 ou par mail : th.androidman@gmail.com).

Composition du bureau du Comité de Jumelage :

Président : Cédric Gerbeau,

Vice Présidente : Valérie Escabasse,

Trésorier : Arlette Cambillau,

Trésorier adjoint : Cathy Georget,

Secrétaire : Martine Brigot,

Secrétaire adjoint : Dominique Scaraveti,

Représentation des élus communaux : Cosson Vincent,

Brute de Rémur Cédric,

Communication : Thierry Bataillé, Lalanne Chantal,

Relations culturelles : Billa Jean-Marie, Gerbeau Laurence,

Administratif : Bernard Barbé,

Promotion de la langue : Rossana Bonfini, Vasquez Patricio,

Promotion de l'Artisanat : Anne Faccinetio,

Relations Artistiques et Musicales : Jacky Gratecap,

Relations carnavalesques : Tonio de Barros, Dominique Escabasse, Jean-Claude Ducos.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

EN AVANT TOUTE 2



“Lire, écrire, compter” JAMAIS TROP TARD POUR APPRENDRE !

L'association En avant toute 2 propose de mettre en relation bénéficiaires et bénévoles mais aussi d'assurer aux bénévoles un temps de formation à l'alphabétisation + mise à disposition de matériel pédagogique.

Pour être bénévole, il suffit d'avoir un peu de temps à donner (même un créneau de 2h tous les 15 jours), et d'avoir envie d'apprendre à apprendre !

Prochain RDV formation :

SAMEDI 9 FÉVRIER 2019 DE 10H À 12H.
Grange rue des Clottes à Saint Macaire.
Contact : Sandra Mévrel 06 75 96 46 43
ou enavanttoute2@orange.fr

Et toujours... ATELIERS D'ORCHESTRE POUR TOUS

Essayer les instruments, souffler, gratter, frapper... Même quand on n'a jamais appris la musique on peut en jouer avec les autres.

Minus Band : 4-7 ans (10h-11h)

Grand Minus Band : primaire/collège (11h-16h, concert public à 15h30)

Petit Kabarov : ados/adultes, enfants à partir de 10 ans (16h30-18h30)

Prochains RDV :

SAMEDI 2 FÉVRIER,

SAMEDI 6 AVRIL, SAMEDI 18 MAI

Mise à disposition d'instruments sur place. Possibilité d'essayer pour voir.

Salle des fêtes de Saint Macaire

Renseignements, tarifs et inscriptions

Contact : Franck Assémat 06 75 08 88 06
ou enavanttoute2@orange.fr



Portes ouvertes

DÉCOUVERTE DES IMACHINASSONS, ORCHESTRE DE MACHINES DE PATRICK DELETREZ

Venez découvrir l'incroyable œuvre d'art de Patrick Deletrez dans son atelier de Saint-Macaire. Des machines sonores, bruitales, musicales, une poésie des formes, des ombres, et du mouvement. Vous pourrez même essayer de jouer avec et assister à une performance musicale de l'artiste et de Franck Assémat à 11h30 !

Les Imachinassons partiront ensuite à La Réole de mars à septembre. Elles seront installées à l'ancienne prison. Inauguration publique jeudi 28 mars à 20h avec un concert de Bernard Lubat, Fabrice Vieira, Franck Assémat et l'artiste Patrick Deletrez. Puis concerts, ateliers de « bruitcollage » pour enfants, activités seront proposés par l'association En avant toute 2 et ses partenaires Réolais jusqu'à la fin de l'été.

RDV découverte :

DIMANCHE 3 FÉVRIER 2019 DE 10H À 13H.

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Grange rue des Clottes à Saint Macaire.

Contact : Sandra Mévrel 06 75 96 46 43

ou enavanttoute2@orange.fr

Invitation musique et danse !

GRAND BAL DU KABAROV

SAMEDI 9 MARS 2019 À 20H

(Ouverture des portes 19h30, restauration légère sur place)

3 orchestres présenteront leur répertoire commun de musiques à danser. La cinquantaine de musiciens sera accompagnée par Alain Bruel, compositeur et accordéoniste originaire d'Aurillac et Yoann Scheidt à la batterie. Direction à 3 têtes : Franck Assémat, Gilles Bordonneau et Francis Mounier. Les instrumentistes macariens sont invités à participer à la répétition et à l'animation du bal.

Contact : Franck Assémat 06 75 08 88 06
ou enavanttoute2@orange.fr



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

19 rue Carnot
33490 Saint Macaire.
Tél. : 09 67 01 24 33

www.simoneetlesmauhargats.com

 **Simone-et-les-Mauhargats**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :
10h30-12h30 et 14h30-18h30.
Mercredi, dimanche : 12h-18h.

simone & les Mauhargats

Collectif d'Artisans 

ACCOMPAGNEMENT PRO ET FORMATION

Depuis deux ans, le Collectif Simone et les Mauhargats, dans le cadre sa mission d'accompagnement professionnel des métiers d'art et de la création propose en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, un parcours de formation dédiée. En 2019, 6 journées de formation sont proposées. La première journée se déroulera le jeudi 7 février prochain.

Le programme :

- **Jeudi 7 février** / Animer son point de vente (stand de salon ou corner) : auto-évaluer son point de vente ou stand, repérer un espace vente efficient, sélectionner les actions d'animation.
- **Jeudi 14 février** / Créer ses outils de communication : préparer son plan d'action marketing (objectifs, cibles, action de prospection) et créer les supports (signalétique, site internet, plaquette, press book, etc.)
- **Mardi 12 mars** / Être visible sur internet : référencement naturel ou payant, Google, les outils de visibilité (annuaires, réseaux sociaux, etc.), créer et optimiser son espace entreprise sur les outils numériques.
- **Mardi 19 mars** / Animer les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Pinterest, etc) : quelle page pour quel contenu, auto-analyse, identifier les points d'amélioration, assurer une veille.
- **Mardi 4 juin** / Gérer son temps
- **Mardi 18 juin** / Quel statut ou structure juridique adopter ? Critères de choix des actions à entreprendre, méthodologie, indicateurs de résultats.



Contact Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Gironde
Service emploi formation Continue,
46 avenue général Larminat 33074 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 999 102
Courriel : formation.continue33@artisanat-aquitaine.fr



Géographie Abstraite
Ney

Exposition simone & les Mauhargats
du vendredi 25 janvier
au dimanche 31 mars 2019
19 rue Carnot 33490 Saint-Macaire

DU DIMANCHE 25 JANVIER AU DIMANCHE 31 MARS, NOUVELLE EXPOSITION "GÉOGRAPHIE ABSTRAITE" DE L'ARTISTE PEINTRE NEY MIRABEL
Vernissage en présence de l'artiste le dimanche 27 janvier dès 15H30 pour un goûter

"Longtemps, j'ai évité des territoires familiers et pourtant étrangers... par manque d'intérêt, par oubli. Après quelques tentatives insatisfaisantes voire infructueuses et étant arrivé aux limites de la figuration, il m'est apparu opportun de suivre de nouveaux chemins : l'abstraction. Sous le prétexte de paysage, j'ai joué avec les couleurs, leurs valeurs, pour créer de la profondeur ; j'ai gratté, collé, couvert, effacé et recouvert pour fabriquer de la texture ainsi à force de recherches, d'essais il s'est constitué un ensemble de vues, une géographie... A la manière des anciens explorateurs il est temps de vous montrer les fruits de mes expéditions."

Ney Mirabel



À VOS AGENDAS

PRINTEMPS DES SIMONE, 4^{ÈME} ÉDITION

le dimanche 14 avril, de 10h-18h. Une journée sous la forme d'un Grand baz'Art d'artisans et d'artistes avec des ateliers, des animations, des concerts et un marché artisanal. Convivial, festif, esthétique, généreux et familial, le Printemps des Simone, une dynamique du collectif soucieux de proposer un événement qui lui ressemble.





Collectif Caravan

Le Jazz Day in Saint-Macaire

aura lieu le Samedi 27 avril 2019 de 14h à 2h du matin

Photo Collectif Blue Box (Jazz Day in SAINT-MACAIRE 2018 - Révolutions - avec de droite à gauche : T.BERCY, J.HEDELINE, M.CHEVALIER et G.SCHMIDT)

Pour la 4^{ème} édition du JAZZ DAY IN SAINT-MACAIRE nous avons choisi le thème **MIGRATIONS** à partir de l'envie de proposer un dispositif permettant la rencontre et l'échange avec le Centre d'Accueil des Jeunes Migrants non accompagnés de Saint-Macaire (MNA). Chaque partenaire est invité à contribuer à l'élaboration d'une journée de festival dont l'objectif serait de questionner notre rapport à ce sujet d'actualité et de faire de l'événement une oeuvre en soi. Face à ce que les médias, le monde politique et le tout un chacun finit par appeler « La crise des Migrants », il apparaît urgent de nous saisir d'un sujet dont les répercussions locales et la portée universelle nous renvoient finalement à nous-même.

Cet événement est organisé par le **Collectif Caravan** dans le cadre de l'**International Jazz Day de l'UNESCO** <https://jazzday.com>.

En partenariat avec : **La Belle Lurette**, l'**Association EAT2**, le Collectif **Simone et les Mauhargats**, **REM**, l'**Association Les Pieds d'poules**, **Vocal Arts Studio Monique Thomas**, **La Cie Lubat Uzeste Musical**, l'**Association Ardilla**, le Collectif **Blue Box**, l'**Hôtel Les Feuilles d'Acanthe**, l'**IDDAC La Réole** et pour cette 4^{ème} édition en lien étroit avec le **MNA de Saint-Macaire** + tous ceux qui viendront d'ici là s'associer au projet !

Le **JAZZ DAY IN SAINT-MACAIRE** est relayé par le journal **Sud Ouest**, le **Sud Girondin** et le **Républicain** (nous sommes actuellement à la recherche de partenaires médias complémentaires).

Le **JAZZ DAY IN SAINT-MACAIRE** est soutenu financièrement par la **Municipalité de Saint-Macaire**, le **Domaine TICH & GRAVA** et nous l'espérons par d'autres « financeurs » avec lesquels nous sommes en discussion (n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez soutenir l'événement).

Au programme de la journée-festival : Débat Philo, Chorale Gospel, Expositions, Concerts, Performances et Jam Session. (Le programme détaillé et définitif devrait sortir début mars pour vous abonner à notre newsletter simple demande à : collectifcaravan@gmail.com)

LE PRINTEMPS DU JAZZ À SAINT MACAIRE :

Pour l'**UNESCO** le mois d'Avril est le mois de l'appréciation du Jazz lequel se termine par la Journée Internationale du Jazz.

Dans ce cadre, **La Belle Lurette** et le **Collectif Caravan** ainsi que les partenaires du **JAZZ DAY IN SAINT-MACAIRE** proposent des concerts, jams sessions et ateliers tout au long du mois !

Le programme complet de cet événement devrait être affiché très prochainement à **La Belle Lurette** et dans les commerces de la cité médiévale !

L'ATELIER CHORALE GOSPEL qui débutera le dimanche 24 février est désormais ouvert aux inscriptions.

Renseignements :

Collectif Caravan - 09 51 19 46 74
collectifcaravan@gmail.com



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



ARDILLA

vous souhaite une belle année 2019

Nous avons clôturé l'année 2018 par une soirée électro - ateliers de création de musique sur machines et ordinateurs suivis d'une programmation musicale. Ce coup d'essai ayant suscité un certain intérêt, nous projetons d'organiser d'autres manifestations de ce type. Affaire à suivre !

PROGRAMMATION À VENIR :

Ardilla organise, seule ou en partenariat, des évènements festifs et conviviaux

VENDREDI 8 FEVRIER - SALLE FRANÇOIS MAURIAC DE SAINT-MACAIRE :

Ardill'apéro TRAD avec les enseignants Natalie Oliver Selsis, Lucia Roulet, Didier et d'autres musiciens ainsi que des élèves de notre école de musique. Ardilla souhaite ainsi renouer avec les musiques et danses traditionnelles qui ont existé par le passé à Saint-Macaire. Cette soirée sera le point de départ de 3 demi-journées de formation (samedi ou dimanche) dont les dates vous seront communiquées dès que possible et dont la restitution aura lieu lors de la Fête de l'Ecole Ardilla le 25 mai 2019 à Saint-Macaire et pour la fête de la musique le 21 juin.

AU PROGRAMME :

19h30 - 20h30 : Atelier de Danse TRAD (enfants puis Adultes)

20h30 - 21h30 : Repas sorti du Panier (potage offert par Ardilla)

21h30 : BAL TRAD : BAL TRAD

Tarif : 5 euros | buvette et petite restauration sur place

SAMEDI 26 JANVIER ET 6 AVRIL - GYMNASSE DE SAINT-MACAIRE

Stages musiques et danses africaine en partenariat avec l'Association Yatimadjigui de Langon. Ce projet est né d'une rencontre entre nos deux associations, Yatimadjigui étant représenté par sa présidente Chantal Ricou, à l'initiative de Lamine Sanou, professeur de percussions africaines à Ardilla. A l'ordre du jour, deux demi-journées de stage musiques et danses. Inscription auprès d'Ardilla ou de Chantal Ricou (06 73 37 44 16 / Yatimadjigui@hotmail.fr)

Des démonstrations de danses et musiques africaines se dérouleront à Mazères le samedi 13 avril au cours d'un apéritif offert et dans le cadre de notre partenariat avec l'école de la CDC du Sud Gironde.

SAMEDI 30 MARS - SAINT-MACAIRE

Carnaval de Saint-Macaire : pour ce jour de fête, Ardilla est cette année encore partenaire de l'association Tous au Carnaval présidée par Cédric Gerbeau ! Spectacles, ateliers, moments conviviaux.

DU 10 AU 13 AVRIL – ITINÉRANCE EN SUD GIRONDE

Les Buissonnières en Sud Gironde : manifestations musicales avec les élèves de l'école de musique intercommunale du sud gironde et d'Ardilla dans le cadre d'un partenariat avec un partenariat avec l'école de musique de la CDC du Sud Gironde.

AU PROGRAMME :

Mercredi 10 avril : 15 h - 16 h : PIM (Petits instants musicaux), concert des classes d'éveil et instrumentales à l'EH PAD de Saint-Macaire

Vendredi 12 avril : 19 h - 23 h : Concert des ateliers des deux écoles à la Salle François Mauriac de Saint-Macaire, restauration sur place.

Samedi 13 avril : Spectacle jeune public aux Carmes de Langon (2 séances 10h et 11h)

12h - 14h : Repas musical Jazz manouche/ Steel drum Langon et Steel Drum à la salle des fêtes de Mazères

14h - 16 h : Chant / Chorales à la salle des fêtes de Mazères

17h - 19h : Moment musical, concert d'élèves de l'école musique et Grand orchestre du Sud Gironde à Salle des fêtes de Mazères

19h : Apéritif musical percussions, vents et danses

20h - 23h : Concert des ateliers de Saint-Symphorien et Villandraut à la salle à la salle des fêtes de Villandraut

Renseignements

et inscriptions :

05 56 62 27 36

contact@ardilla.asso.fr

13 rue verdun

33490 Saint Macaire

Les inscriptions à l'école de musique sont possibles tout au long de l'année (sous réserve de créneaux disponibles) L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 est obligatoire pour les inscriptions.

www.ardilla.asso.fr

[facebook : AssoArdilla](https://www.facebook.com/AssoArdilla)

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires)

Mardi (10h30 - 17h00)

Mercredi (10h30 - 17h00)

Jeudi (10h30 - 17h00)

Vendredi (14h00 - 17h00)

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

À noter déjà d'autres dates à Saint-Macaire :

SAMEDI 24 AVRIL - JAZZ DAY

Ardilla, partenaire du collectif Caravan et de la Belle Lurette, participera à l'International Jazz Day. Concerts, performances, stages, jam session...

SAMEDI 25 MAI - FÊTE D'ARDILLA

Après-midi dédiée aux ateliers de l'école et invités, spectacles, démo de danses, marché des producteurs. Tout un programme !

21 JUIN - FÊTE DE LA MUSIQUE

Pour ces dates, plus de détails dans le prochain Mercadiou !

Toutes les personnes qui souhaitent participer à l'organisation de ces manifestations sont les bienvenues !

Nous vous rappelons qu'il est possible de s'inscrire aux cours de musique individuels et ateliers collectifs tout au long de l'année. Alors n'hésitez pas à contacter Ardilla !

Une équipe de 14 professeurs enseigne différentes pratiques instrumentales et vocales pour tous :

ANTOINE Frédéric (batterie), BAJOR Barbara (chant et piano), BIELSA Bruno (trompette), LACOMBE Pierre (guitare, piano, atelier musique amplifiée), OLIVIER Didier (violin), GUILLOT Gérard (marakatu), MONCHATRE Christophe (guitare, éveil musical, formation musicale enfants), PAULY Fabien (piano, flûte traversière), PERRIN Pierre (guitare), PUGES Danièle (accordéon chromatique, atelier Arc en Ciel), SANOU Lamine (percussions africaines enfants et adultes), VILARD Serge (guitare, basse, ateliers Ardicrock, Ardipop, Ardiblues, A la Mode), HEDELINE Jonathan (basse, contrebasse), ASSEMAT Franck (saxophone, clarinette).

N'hésitez pas à contacter Ardilla ou à nous rendre visite !



Ardill'apéro

Vend. 08 février 2019



Dès 19h30

Salle François Mauriac SAINT MACAIRE

Première partie de soirée avec une initiation aux danses traditionnelles
suivi d'un Bal Trad
(Repas sorti du panier, potage offert par Ardilla)

Tarif : 5€ - Buvette et petite restauration sur place

ARDILLA – Association pour l'animation et l'éducation musicale en pays macarien
13 rue verdun 33490 SAINT MACAIRE
05 56 62 27 36 – contact@ardilla.asso.fr – www.ardilla-asso.fr – facebook : asso ardilla




Association LES MÉDIÉVALES *Assemblée générale*



© Photos : Philippe Leïèvre

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le lundi 28 janvier à 20h30, à la mairie de St Macaire.

Nous ferons un retour sur le travail réalisé en 2018 et nous discuterons des nouveautés possibles en 2019. A chacun de venir donner son avis !

Nous souhaitons accueillir de nouvelles personnes au conseil d'administration. Qui serait partant ? Ce n'est pas un engagement lourd ; il y a au maximum trois réunions par an.

Vous pouvez prendre contact pour avoir des précisions.

Nous insistons pour que tous les bénévoles soient présents à l'assemblée générale. Cela est très important pour prendre les bonnes orientations.

Enfin, bienvenue aux nouveaux macariens qui ont le souhait de s'intégrer dans une association !

Bien entendu, nous terminerons l'assemblée générale par la galette des rois et le cidre !

Le conseil d'administration
Alice Monier (06 33 15 43 90)



“Vivre le patrimoine macarien”

Événements récents

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 : Les compagnons de la veillée

à l'initiative de « Vivre le patrimoine macarien » sont venus présenter leur dernière pièce « les héritiers » à la salle des fêtes de Saint Macaire devant une quarantaine de personnes.

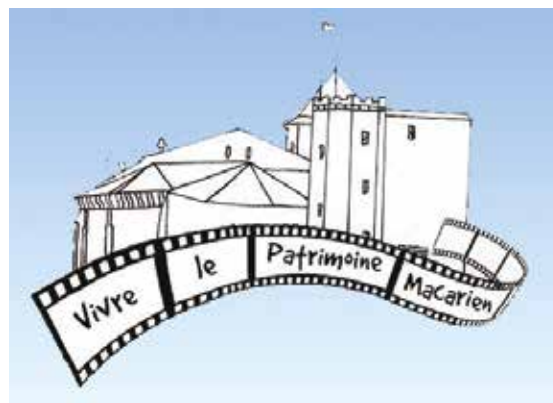
SORTIE BÉARN DU 20 OCTOBRE 2018 :

La sortie a englobé 35 personnes.

La visite commentée par le père et le fils de la fabrique de sonnaillles DABAN (à Nay) a été assez surprenante et reste une belle découverte d'un métier dont il ne reste plus que 2 fabricants en France.

Le restaurant « Chez Germaine » à Geus d'Oloron a été une belle étape culinaire avant l'après-midi sur Navarrenx .

La visite de Navarrenx , 1^{ère} cité fortifiée de France commentée par un représentant de l'association historique du cercle de l'Arribère a permis de voir le centre d'interprétation, les sites emblématiques avec un passage dans les souterrains.



Actualité à venir

BEAUCOUP DE MANIFESTATIONS ET DE SORTIES PRÉVUES SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2019 :

- 2^{ème} café histoire en février
- Représentation théâtrale de la Compagnie de Thalie en février
- Visite de souterrains Bordelais en avril
- Voyage en Aveyron sur Avril
- Sortie en Lot et Garonne en mai
- Soirée Printemps des Tricandilles en mai
- Poursuite du bardage de la grange sur pilotis et pose du plancher
- Etc.



Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet “VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN”

La rencontre ENTRE LES 3 SAINT-MACAIRE

Depuis plusieurs années, les trois Saint-Macaire de France ont pris l'habitude de se retrouver et de s'affronter lors de jeux intervillages.

En 2019, ces jeux auront lieu chez nous à Saint-Macaire, le Samedi 15 Juin 2019 dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean.
Nos amis de Saint-Macaire-en-Mauges et de Saint-Macaire-du-Bois feront le déplacement et seront hébergés une nuit chez nous
(la nuit du Samedi 15 au Dimanche 16 Juin).

Si vous avez la possibilité et si vous souhaitez accueillir un couple de Macairois,
merci de le faire savoir auprès du secrétariat de mairie au : 05 56 63 03 64 ou par mail : mairie.stmacaire@orange.fr

Toute personne désireuse de participer à l'organisation de ces rencontres est la bienvenue !
contacts : Jean-Loup DUTREUILH par tél. 06 89 39 26 57 et Laurent SORBE par mail : laurent.sorbe@wanadoo.fr



Le Comité des Fêtes

« Les fêtes de la St Jean se tiendront du 14 au 16 juin, avec une soirée neige animée par Jimmy System le vendredi, le retour de Sangria Gratuite le samedi et un apéro-concert offert par le comité des fêtes le dimanche ! Et comme toujours le concours de pêche, le traditionnel concours des maisons fleuries, la buvette et le feu d'artifice !! Ce même weekend, Saint-Macaire organise les inter-villages, l'occasion d'accueillir les communes de Saint-Macaire en Mauges et Saint-Macaire du Bois pour un moment ludique et festif ! En attendant le mois de juin, notez dans vos agendas la soirée paëlla le 23 mars à la salle des fêtes ! 15€ pour partager un bon repas entre amis ou en famille et venir vous réchauffer sur la piste de danse !

**Réservez dès maintenant
et avant le 15 mars auprès d'Arlette au :**
05 56 63 03 91 / 06 30 55 73 79

Et pour suivre nos actualités n'hésitez pas à aimer notre page Facebook «Comité des fêtes Saint Macaire ! »

L'équipe du comité des fêtes



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



AMAP *des coteaux macariens*

Manger local et de saison, c'est reprendre contact avec celles et ceux qui nous nourrissent, retrouver la fraîcheur des aliments et les saveurs du terroir. C'est aussi encourager la production alimentaire près de chez soi et, par la même occasion, l'autonomie alimentaire et un partage plus juste des ressources nourricières avec le reste du monde. Manger local et de saison, c'est du bon sens au fond, pour un retour au sens et au plaisir... de tous les sens.

L'AMAP des coteaux macariens (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) permet de créer un lien direct entre producteur local et consomm'acteurs, qui s'engagent à acheter sa production à un prix équitable et juste.

L'AMAP, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Oeufs, Pain, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Poulets, Cresson, Viandes de porc, Poissons, Kiwis...

**Les distributions ont lieu tous les jeudi de 18h30 à 19h30
sous les arcades devant le Ménestrel**

sur la place du Mercadiou de Saint Macaire.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir !

**Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter
par email à : amap.coteaux.macariens@gmail.com
ou par téléphone au 06 81 07 48 56 ou venir nous rencontrer un jeudi...**



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS



EMERG'EN SCÈNE

Édition 5 !

Cours de théâtre
le vendredi soir
à partir de 18h
5 / 8 ans et 9 / 13 ans...
salle des fêtes
de Saint-Macaire

**LE FESTIVAL EMERG'EN SCÈNE LANCE SA 5^{ÈME} ÉDITION
DE PRÉPARATION DU FESTIVAL DE THÉÂTRE TOUT PUBLIC
LES 08 ET 09 JUIN PROCHAIN À SAINT- MACAIRE**

Une journée entière dédiée au spectacle vivant pour petits et grands avec de nombreux artistes déambulant dans la cité médiévale.

Pour sa 5^{ème} Édition, les portes des coulisses du Festival vous accueillent avec grand plaisir ! : Vous souhaitez donner un peu de votre temps, vivre une aventure « Spectaculaire »... rencontrer des artistes, participer de près ou de loin à l'organisation de cet événement....

Contactez nous :

associationemergenscene@gmail.com

06 95 25 09 73

TOUS AU CARNAVAL

Préparation du Carnaval de St Macaire

Le Carnaval Macarien se déroulera le dernier week-end de Mars (29 et 30/03), et le thème sera « Les bandes dessinées ».

Pour 2019, l'association 'Tous au Carnaval' innove encore ! Il n'y aura pas un bonhomme de Carnaval, mais plusieurs ! Chaque quartier ou 'communauté' est appelé à confectionner son char ; il y en a d'ores et déjà 5 en projet dans différents secteurs du village. Vous aussi vous pouvez rejoindre le mouvement, proposer un char ou rejoindre une équipe existante. Pour vous renseigner sur les 'communautés de chars', contactez Sophie TRISTANT : 06 07 52 75 42 ou sophietristant33@gmail.com

La préparation commence ; n'hésitez pas à venir contribuer en fonction de vos envies : La prochaine réunion aura lieu le vendredi 25 janvier à 19h30, dans la salle du 2^e étage de la médiathèque. N'hésitez pas à venir discuter, proposer, boire un coup.

Vous pouvez, d'ici là, contacter :

- l'association : carnaval.saintmacaire@gmail.com

- le président : Cédric GERBEAU au 06 08 80 11 34



DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le 17 juillet 2018 en présence de : M. PATANCHON (Maire), M. COSSON, M. DUTREUILH, Mme TACH, M. BOULINEAU (adjoints), M. FALISSARD, Mme LASSARADE, Mme CHIRIAEFF-DAVOINE (procuration de vote donnée à D. BOULINEAU), Mme VASQUEZ (procuration de vote donnée à M. BOULINEAU), M. ZANETTE, M. GUINDEUIL, M. BRUTE DE REMUR. La séance est ouverte à 19h00. Secrétaire de séance : Arlette Cambillau. Le compte rendu du 6 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

VENTE PAR LA SAFER DU TERRAIN SITUÉ RUE SAINT DENIS

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a signé le 11 avril 2015 une promesse d'achat avec la Safer concernant l'acquisition d'un ensemble de bâtiments et de terrains sis commune de Saint Macaire pour une contenance de 1,6858 ha et un prix de 344 952 €.

Suite à des divisions parcellaires effectuées par le Conseil Départemental de la Gironde, la parcelle cadastrée section A numéro 827 d'une contenance initiale de 1ha 14a 00ca est divisée en deux numéros, à savoir les parcelles :

- > Section A numéro 1294 d'une contenance de 2a 50ca, revendue au Département de la Gironde ;
- > Section A numéro 1293 d'une contenance de 1ha 11a 50ca objet de la présente rétrocession à la Commune de Saint-Macaire.

L'acquisition par la commune de Saint-Macaire concerne les parcelles suivantes pour une surface totale de 1 ha 66 a 08 ca :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
SAINT-DENIS	A	0007			niti	2 a 80 ca	S	SOL
SAINT-DENIS	A	0008				23 a 00 ca	P	PRE
SAINT-DENIS	A	0009				15 a 50 ca	P	PRE
SAINT-DENIS	A	0010	P1			2 a 98 ca	P	PRE
SAINT-DENIS	A	0010	P2			1 a 72 ca	S	SOL
SAINT-DENIS	A	1293	P1	P1	0827	44 a 91 ca	S	PRE
SAINT-DENIS	A	1293	P2	P1	0827	66 a 59 ca	S	SOL
SAINT-DENIS	A	0829			0006	8 a 58 ca	P	PRE

Autres éléments	Descriptif	Référence parcelle	Quantité	Engagement (1)
Bât.Habitation (+ de 5 ans)	état d'abandon (mauvais état)	33/435/A/0007	1	✓
Bât.Exploitation (+ de 5 ans)	état d'abandon (mauvais état)	33/435/A/0010/P2	1	✓

(1) La commune de Saint-Macaire prend l'engagement de conserver la destination prévue à l'article L 141-1 du Code Rural.

Le prix de la rétrocession s'élève à 339 015,00 € TTC (336 077 € HT)

Ce prix n'inclut pas les frais d'acte de rétrocession.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de procéder à l'acquisition.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 13 voix pour, dont les procurations, approuve la réalisation de ce projet et décide de solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ RUE SAINT DENIS : DÉLÉGATION SIGNATURE ACTE

Le Maire informe le Conseil municipal que l'acte d'achat entre la SAFER et la commune de Saint Macaire est en cours d'élaboration chez Maître Lalanne. Dans l'hypothèse d'une signature d'acte début août. Le Maire ne pouvant être présent, il y a lieu de déléguer la signature de l'acte d'achat nécessaire à cette acquisition foncière de 1 ha 66 a 08 ca au prix de 339 015,00€ TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de mandater M. Boulineau, adjoint au maire, pour signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition foncière.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG).

Le Maire informe le Conseil municipal que les collectivités depuis le 1er Janvier 2018 doivent réaliser la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et les écoles primaires et informer les usagers.

La démarche se fait en deux temps. Dans un premier temps, les moyens d'aération sont évalués ; ensuite une surveillance et/ou une prévention est mise en œuvre :

> soit à travers la mise en place d'un plan d'actions d'améliorations et de prévention de la qualité de l'air intérieur en s'appuyant sur le Guide Pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants

> soit en faisant réaliser des campagnes de mesures des polluants par un organisme agréé.

Le SDEEG propose aujourd'hui une prestation d'accompagnement des communes dans l'application de cette réglementation, notamment :

- par la mise en place d'un marché mutualisé des prestations nécessaires à la réalisation complète de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, permettant ainsi d'exonérer les collectivités de procédures de mise en concurrence et d'accéder à des tarifs compétitifs.

- ou encore par l'appui des référents techniques du SDEEG pour sa réalisation en autonomie par les collectivités (documentation, trame de rapport, conseil, études complémentaires...)

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de délibération portant sur l'adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine comprenant la proposée par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG).

Cette convention, en plus du dispositif sur la surveillance de la qualité de l'air, permettra à la commune de bénéficier des autres prestations de services tel que les audits énergétiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réhabilitations énergétiques ou l'exploitation de chauffage, ...

Unanimité du Conseil municipal :

> pour adhérer aux prestations de services du SDEEG à partir du 17 Juillet 2018 pour une durée minimale de 5 ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE

> et donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention d'adhésion.

MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RPQS 2017

Le Maire présente au Conseil municipal la mission d'assistance à la gestion du service public d'alimentation en eau potable, demandée auprès du Conseil départemental de la Gironde. Cette mission porte sur l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'année 2017. Cette prestation s'élève à 700,00 € TTC.

Unanimité du Conseil municipall

CONVENTION DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE/COMMUNE DE SAINT-MACAIRE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention qui doit être signée entre le département de la Gironde et la commune de Saint-Macaire, concernant l'aménagement de l'itinéraire cyclable départemental entre Saint-Macaire et Castets et Castillon (itinéraire Européen EV3 « la Scandibérique »).

Les aménagements concernés par la présente convention consistent à implanter des panneaux de signalisation directionnelle spécifiques sur l'itinéraire cyclable départemental validé par les communes traversées, empruntant des routes départementales, des voies communale renseignées sur le plan annexé à la convention.

Cette dernière a donc pour objet de préciser les obligations particulières du département et de la commune en ce qui concerne :

- > le principe de réalisation des travaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire cyclable départemental,

- > les modalités de gestion ultérieures des aménagements réalisés dans le cadre de la convention.

Le département assurera :

- > la fourniture et la pose des panneaux de jalonnement cyclable, conformes aux prescriptions nationales sur l'itinéraire validé par la commune

- > le suivi de l'entretien de ces équipements de signalisation directionnelle, que les dégradations soient causées par des travaux ou par vétusté.

Les obligations de la commune sont définies ci-dessous :

- > pour les voiries communales sur l'itinéraire cyclable départemental, le Maire s'engage, au titre de son pouvoir de police de circulation, à informer le département lors de changement de conditions de circulation (limitation de vitesse modifiée à la hausse, déclassement de routes en agglomération, déviation ou itinéraire conseillé augmentant le trafic VL et ou PL...)

- > la commune autorise le département à effectuer la pose des panneaux de signalisation directionnelle vélo dans les emprises des voies communales situées sur l'itinéraire cyclable départemental

- > lorsque l'itinéraire cyclable emprunte des voiries communales, la commune s'engage à garantir une chaussée en bon état de roulement pour les cyclistes (revêtue à minima en enduit bicouche)

- > la commune assurera :

- la gestion de l'entretien des voies communales empruntée par l'itinéraire cyclable départemental

- l'instruction des réclamations éventuelles relatives à ces aménagements, émanant des riverains et des usagers des voies communales concernées.

Unanimité du Conseil municipal

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code générale des collectivités territoriales impose, par son article L1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après examen de ce rapport et sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du délégataire du service de l'eau 2017.

DÉCISIONS DIVERSES

Cession d'un immeuble communal – vente de la maison Cours Victor Hugo

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2017-064 du 12 Juillet, celui-ci a décidé de mettre en vente l'ensemble immobilier situé 2 Cours Victor Hugo. L'immeuble est composé de deux maisons d'habitation et de l'ancienne perception, cadastré A 1103, et mis en vente au prix de 150 000€. Le service des domaines par avis en date du 7 Juillet 2017 avait estimé ce bien à 157 750€. Il rappelle que deux agences avaient également estimé l'immeuble entre 100 000/130 000€ l'une et 130 000/150 000€ l'autre.

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Goacolou s'est retiré et qu'un nouvel acquéreur, Monsieur Blasquez, s'est positionné aux mêmes conditions que proposées précédemment pour une vente au prix de 135 000 €.

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien vacant du patrimoine immobilier de la commune pour une réhabilitation en logements locatifs, unanimité du Conseil Municipal pour valider cette cession et autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

Subvention complémentaire à l'association Vivre le Patrimoine

Le Maire informe le Conseil municipal que les frais de déplacement et de repas des jeunes apprentis compagnons impliqués dans le chantier école de la grange sur pilotis ont été pris en charge par l'Association Vivre le Patrimoine.

Le Maire rappelle que dans la convention chantier école, ces frais étaient à la charge de la commune et propose qu'une subvention complémentaire permettant de couvrir ces dépenses d'un montant de 500 € soit versée à l'Association Vivre le Patrimoine.

Unanimité du Conseil municipal.

Cession auto-laveuse

Le Maire informe le Conseil municipal que l'auto-laveuse a été mise en vente sur un site dédié aux collectivités et que la société SAS Etude BARRA de Portets a proposé de l'acheter au prix de 500 €.

Unanimité du Conseil municipal pour cette vente.

Effacement de dettes

Le Tribunal d'Instance de Bordeaux, après avis de la commission de surendettement, a décidé l'effacement d'une somme exigible au jour du jugement d'un débiteur de la commune de Saint Macaire, soit : le 20 Avril 2018: 536,42 €

Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal et décision de porter la somme de 536,42€ à l'article 6542 - créances éteintes du budget communal

Créances éteintes suite à jugement de clôture pour insuffisance d'actif

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé le 16 Juillet 2015, la clôture pour insuffisance d'actif pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. Cette décision juridique extérieure définitive prononce l'irrecouvrabilité des sommes exigibles lors du jugement d'ouverture de la procédure collective et s'impose à la collectivité.

Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme de 110,51€.

Unanimité du Conseil municipal et décision de porter la somme de 110,51 € à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

Admission en non-valeurs concernant le 2ème trimestre 2018

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 29 juin 2018 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 9 121,33€.

> décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :

Exercice 2011 - pour un montant de	246,99€
Exercice 2012 - pour un montant de	127,81€
Exercice 2013 - pour un montant de	610,65€
Exercice 2014 - pour un montant de	2 228,04€
Exercice 2015 - pour un montant de	2 807,46€
Exercice 2016 - pour un montant de	3 100,38€

> dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9 121,33 €.

> dit que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Décision modificative n° 2 du budget communal

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

budgétaires doivent être effectuées en section de fonction et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 13 voix y compris la procuration, pour, 0 voix contre

> d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses. La décision modificative n°2 du budget de la commune 2018 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

66111 - intérêts des emprunts	+ 1 905,00 €
6574 - subvention association.....	+ 500,00 €
022 - dépenses imprévues	- 2 405,00 €

Dépenses d'investissement

1641 - Remboursement capital emprunt	+ 7 577,95 €
21316 op. 500 - relevage concessions cimetièrè	+ 3 000,00 €
2152 op 163 - acquisition panneaux signalisation	+ 650,00 €
2188 op 250 - acquisition équipement PPMS	+ 3 500,00 €
2188 op 250 - acquisition remorque et barrières	+ 3 840,00 €
2188 op 250 - acquisition structure pour plancher ...	+ 1 950,00 €
020 - dépenses imprévues	- 20 017,95 €

Recettes d'investissement

024 - cession auto laveuse	+ 500,00 €
----------------------------------	------------

Unanimité du Conseil municipal

INFORMATIONS DIVERSES

Delphine Tach évoque l'assemblée générale de l'antenne locale d'ADAV 33 (Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde) à laquelle elle a assisté. L'association va bientôt s'installer dans un nouveau bâtiment à proximité de la mairie de Toulonne. L'objectif est de recevoir dans de meilleures conditions les gens du voyage et les travailleurs migrants avec notamment la présence d'une laverie, de douches et sanitaires....

Elle annonce aussi que le rapport annuel du SICTOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) est disponible, elle précise qu'une étude est lancée pour créer un centre de tri girondin pour les plastiques à Saint Denis de Pile.

Le Maire informe le Conseil municipal

> qu'un groupe de macariens envisage la création d'un comité de jumelage avec un village de Sardaigne. Cette initiative souhaite prolonger les échanges amorcés à l'occasion du carnaval et l'accueil d'une délégation en provenance de Lodine. Les élus sont unanimes à soutenir cette démarche.

> qu'une réunion s'est tenue le 9 juillet concernant la réalisation de la piste cyclable Saint-Macaire- Castets et Castillon. A cette

occasion les élus départementaux en charge de ce dossier et les services concernés ont précisé le calendrier des travaux. Ils débuteraient en septembre 2019 ou début 2020 en fonction des contraintes réglementaires et devraient durer trois à quatre mois.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Loup Dutreuilh signale la présence de branches qui gênent la circulation des véhicules dans le lotissement de la Verrerie. Delphine Tach s'engage à contacter un élagueur afin d'y remédier.





COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 18 Octobre 2018 en présence de 12 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, M. Alis, M. Rouches, M. Lhomme, Mme Lampre, M. Brute de Rémur - Absents excusés : Mme Latestère, Mme Lassarade (procuration de vote à M. Patanchon), Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Vasquez (procuration de vote à M. Boulineau), M. Zanette (procuration de vote à M. Dutreuilh), M. Guindeuil.

La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Arlette Cambillau. Le compte rendu du 17 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION PAR LE CVLV DU PROJET Espace de Vie Sociale (E.V.S.)

Le Maire donne la parole aux responsables du CVLV venus présentés au Conseil municipal le projet Espace de Vie Sociale (EVS). Bruno Tauzin évoque le diagnostic local d'accompagnement du 12 septembre dernier, à cette occasion, le CVLV pôle social rural a confirmé sa volonté de poursuivre son action, amorcée il y a 40 ans, au service des habitants et du territoire pour une nouvelle ruralité solidaire et dynamique.

L'EVS a pour objectif de renforcer le lien social entre les habitants avec l'organisation de manifestations, d'activités conviviales, ludiques et culturelles. Il permet de fédérer la population, de favoriser la participation des habitants et les échanges intergénérationnels, en partenariat avec les associations et les acteurs locaux de la commune (animations seniors, recherche d'aides pour les familles, appui à la réalisation de CV, utilisation d'internet).

L'association a fait le choix de renouveler son agrément E.V.S. dans le but de poursuivre un projet d'intérêt général avec l'appui financier des partenaires historiques. Afin de maintenir une prestation de qualité, l'association a besoin d'un cofinancement par les communes à hauteur de 5 000 € dans un premier temps. Elle propose que cette participation soit répartie entre les huit communes de l'ancienne CDC des coteaux macariens ce qui représente pour Saint-Macaire la somme de 1 550 €.

L'association, relancée par la CAF, est également à la recherche d'un local sur Saint-Macaire pour être mieux identifiée par la population. Plusieurs hypothèses ont été évoquées (l'ancienne gare, le terrain à côté du collège, le bureau à côté de l'ancienne pharmacie...

Le Maire informe les représentants de l'association que la proposition de participation financière sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

DISSOLUTION DU SPANC DE LA RÉGION DE SAINT-MACAIRE

Le Maire informe le Conseil municipal que le SPANC de la région de Saint-Macaire a délibéré le 12 septembre dernier pour se dissoudre. La compétence assainissement non collectif sera transférée à la Communauté de communes du Sud Gironde. Cette modification permettra d'harmoniser cette compétence à l'ensemble du territoire et simplifiera le service tant d'un point de vue administratif que pour les abonnés. En effet, la Communauté de communes effectuait déjà le contrôle des assainissements non collectifs pour le compte du SPANC de la région de Saint Macaire. La dissolution du SPANC de la région de Saint-Macaire interviendra le 31 décembre prochain.

Unanimité du Conseil municipal

DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil municipal le cadre réglementaire désormais applicable concernant les compétences eau et assainissement :

> La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi NOTRe, en son article 64 IV a acté le caractère obligatoire des compétences eau et assainissement des eaux usées pour les communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

> Toutefois, le caractère obligatoire de ce transfert de compétences et ses modalités ont fait l'objet de nombreux débats parlementaires. Adoptée au terme de ces débats, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, promulguée au Journal officiel n°179 du 5 août 2018 apporte un assouplissement au caractère obligatoire dès 2020 de ces prises de compétences par les communautés de communes, avec une possibilité de report à 2026.

En effet, en son article 1, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 stipule :

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas [...] les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire [...] de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Eu égard à l'importance de la réorganisation qu'induirait le transfert de ces compétences à la CDC d'une part, aux enjeux techniques et financiers d'autre part, le Maire met en avant qu'il est nécessaire de se donner du temps pour étudier de manière fine les incidences et préparer sereinement les évolutions induites. Il précise que la décision du report à 2026 de la prise des compétences eau et assainissement des eaux usées n'impacterait pas la compétence SPANC déjà du ressort de la Communauté de communes.

Aussi, vu la position unanime du Conseil communautaire réuni le 17 septembre 2018, favorable au principe de report de la prise de compétence par la CdC à 2026, le Maire propose au Conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la CdC du Sud Gironde le 1er janvier 2020 et de solliciter le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.

Unanimité du Conseil municipal

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

DÉSIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE POUR ENGAGER UNE PROCÉDURE D'EXPULSION

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune est désormais propriétaire du terrain Jugean. Un groupe de personnes s'est installé illégalement dans la maison et d'autres dans leur sillage ont positionné des caravanes et divers véhicules sur le site.

Les troubles de voisinage récurrents, l'insalubrité du lieu et le projet d'aménagement du secteur qui se précise, nécessitent leur expulsion. A cette fin, nous sollicitons l'appui de Maître Zanello huissier de justice à Saint-Macaire, pour établir un constat de cette occupation qui sera transmis au tribunal.

Unanimité du Conseil municipal pour :

> Accepter la désignation d'un huissier de justice pour engager la procédure d'expulsion

> Autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE PORTANT TRANSFERT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Macaire a procédé à un transfert de compétence éclairage public vers le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) pour une durée initiale de 9 ans qui arrive à échéance le 1er Janvier 2019. Ce partenariat consiste à confier la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des opérations au SDEEG ainsi que la maintenance des points lumineux. Ce partenariat donne pleinement satisfaction, ce pourquoi le Maire propose de le reconduire.

Unanimité du Conseil municipal pour décider du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1er Janvier 2019 :

> Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses ;

> Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental ;

> Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;

> Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public ;

> Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2017

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Unanimité du Conseil municipal pour :

> Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

> Décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

> Décider de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Sud Gironde vient de publier son rapport d'activité 2017. Il s'agit d'un document de référence, ci-joint et à disposition de tous les élus, qui donne une vision complète des actions conduites par la CDC dans le cadre de ses différentes compétences.

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes a l'obligation d'adresser ce rapport au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. L'article précise en outre que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Unanimité du Conseil municipal pour prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Sud Gironde.



RÉTROCESSION DE PARCELLES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE À LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le département de la Gironde était devenu propriétaire, par le biais de la CDC des Coteaux macariens, de parcelles pour réaliser une piste cyclable en bord de Garonne. Suite à la modification du tracé de l'itinéraire cyclable et à la dissolution de la CDC des Coteaux macariens, le département de la Gironde souhaite rétrocéder à la commune de Saint-Macaire les emprises foncières qui ne sont plus comprises dans ce nouveau tracé.

Les parcelles concernées par cet échange sont les suivantes :

N°parcelle	Surface (m²)	N°parcelle	Surface (m²)
1214	136	1258	76
1216	142	1261	1400
1219	196	1264	243
1222	728	1268	82
1224	1	1270	21
1227	756	1273	177
1230	68	837	320
1233	305	840	1104
1236	207	846	982
1239	200	850	508
1242	113	853	724
1245	219	856	83
1248	151	859	309
1251	237	862	1006
1254	153	864	437
1256	25	880	70

Unanimité du Conseil municipal pour accepter cette rétrocession et autoriser le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

EMPRUNT

Le Conseil municipal vote la réalisation à la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 500 000 € destiné à financer divers travaux d'investissement. Cet emprunt aura une durée de 15 ans. La commune se libérera de la somme due au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 1,43 % l'an. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 500 €. La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les

caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Unanimité du Conseil municipal

DÉCISIONS DIVERSES

> Suppression PN 62 – devenir du délaissé acheté à la famille PAULE par le Département

Le Maire rappelle que le rétablissement de la RD 672 après suppression du PN62 a nécessité pour son raccordement à la rue de Verdun (RD672), l'acquisition par le département d'une propriété appartenant précédemment à la famille Paule. Il informe le Conseil municipal que la partie en délaissé non utilisée pour ce projet est proposée à la commune par le département. Ce délaissé comporte le reliquat du grand chai ainsi que le terrain attenant situé en contrebas du groupe scolaire. La surface totale de l'emprise concernée est de 848 m².

Deux propositions sont formulées par le département. Première possibilité : la commune pourrait racheter ce délaissé comportant le terrain en contre bas de l'école ainsi que la partie restante du bâti. Dans ce cas de figure, la commune aurait à charge le rescindement du bâtiment, auquel il faudrait ajouter le coût du bâtiment après rescindement, ainsi que le coût du terrain en contre bas du groupe scolaire. Ce qui représenterait un total de 300 000 € environ. Deuxième possibilité : la commune achèterait l'emprise restante du chai après démolition de celui-ci par le département et le terrain en contre bas de l'école. Cette acquisition de l'intégralité du foncier nu non utilisé est estimé à 55 120 € (848m² à 65 €/m²).

Le Maire rappelle que ce terrain se trouvant à proximité des écoles est intéressant pour la commune afin d'augmenter la capacité de stationnement dans le secteur, il propose donc l'acquisition de la parcelle débarrassée de tout bâtiment (deuxième proposition).

Unanimité du Conseil municipal et demande est faite au département de lui confirmer le montant de cette transaction.

> Réfection couverture du Prieuré

Alain Falissard informe le Conseil municipal que l'entreprise BOUCHET vient de commencer les travaux sur la couverture du Prieuré. Il s'avère qu'après enlèvement des tuiles, une partie du voligeage est à remplacer, les voliges les plus anciennes (zone des cellules) étant dégradées (problème d'infiltration d'eau) ou inadaptées pour la pose de liteaux transversaux en vue de l'emploi de tuiles à talon. Environ 120 m² de voliges sont concernées, de plus un traitement des bois est à reprendre sur le voligeage restant précédemment traité voici 50 ans. Ces travaux non visibles avant dépose des tuiles représentent environ 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer ce devis complémentaire dans la limite des crédits supplémentaires ouverts.

> Chauffage et éclairage du Grand Cellier du Prieuré Saint-Sauveur - Mission de maîtrise d'œuvre

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage du grand cellier du

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Prieuré Saint-Sauveur. Pour leur réalisation, une mission de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire. Le bureau d'études « Ingénierie électrique du bâtiment B.E.T. Bélissen » a établi une proposition de mission pour un montant de 1 200 € HT. Il propose au Conseil municipal d'accepter cette proposition.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer le contrat comportant principalement

- la reprise du dossier de consultation des entreprises (DCE déjà établi en 2016),
- l'analyse des offres (ACT),
- visa du dossier EXE de l'entreprise et des situations (VISA),
- le suivi des travaux limité à 4 visites de chantier (DET)
- la réception des travaux (AOR) ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission.

> Devis de remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire

Jean Loup Dutreuilh explique au Conseil municipal que l'entreprise Unifroid assurant l'entretien du matériel au restaurant scolaire a alerté le cuisinier sur la vétusté du lave-vaisselle suite à une énième réparation. L'entreprise nous a fait parvenir deux propositions pour le remplacer. Le 1er devis pour un lave-vaisselle à capot simple paroi s'élève à 2 667,15 € HT et le second pour un lave-vaisselle à capot double paroi à un montant de 4 110,00 € HT. Renseigne-ment pris le matériel le plus souvent installé dans les restaurants scolaires correspond au modèle à capot simple.

Unanimité du Conseil municipal pour acquérir le modèle à capot simple et autorisation donnée au Maire de signer le devis correspondant.

> Câblage réseau école maternelle

Jean Loup Dutreuilh précise au Conseil municipal que la commune doit faire installer un réseau câblé dans les 3 classes de l'école maternelle avant la mise en place des équipements VPI (tableau numérique). Un devis a été demandé à l'entreprise Laporte pour la création d'une baie informatique permettant de desservir les 3 classes et s'élève à un montant de 2 750,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer le devis correspondant.

> Effacement de dettes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint-Macaire, les sommes ci-dessous.

La Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a décidé :

- dans sa séance du 28/06/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 1 085,21 €.

- dans sa séance du 22/03/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 1 255,71 €.
- dans sa séance du 05/04/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 136,89 €.
- dans sa séance du 31/05/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 202,76 €.
- dans sa séance du 31/05/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 529,60 €.
- dans sa séance du 14/06/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 126,43 €.
- dans sa séance du 09/08/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 365,04 €.
- dans sa séance du 08/02/2018, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 298,62 €.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter l'effacement des dettes énumérées ci-dessus du budget communal pour un montant total de 4 000,26 € et porter la somme de 4 000,26 € à l'article 6542 - créances éteintes du budget communal.

> Créances éteintes suite à jugement de clôture pour insuffisance d'actif

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé le 16 juillet 2015, la clôture pour insuffisance d'actif pour un débiteur de la commune de Saint Macaire. Cette décision juridique extérieure définitive prononce l'irrecouvrabilité des sommes exigibles lors du jugement d'ouverture de la procédure collective et s'impose à la collectivité. Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la somme de 110,51 €.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter l'effacement de la dette du budget communal pour un montant de 110,51 € et décider de porter la somme de 110,51 € à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

> Admission en non-valeurs concernant le 3^{ème} trimestre 2018

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 1er octobre 2018 concernant un état d'admission en non-valeurs pour un montant de 1 221,03 €.

Unanimité du Conseil municipal pour :

- décider de statuer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :
 - Exercice 2012 - pour un montant de 86,22 €
 - Exercice 2013 - pour un montant de 172,44 €
 - Exercice 2014 - pour un montant de 279,82 €
 - Exercice 2015 - pour un montant de 493,76 €
 - Exercice 2016 - pour un montant de 188,79

- dire que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

> Travaux d'élagage

Le Maire présente au Conseil municipal trois devis de la société ARBOREA pour la taille et l'entretien des arbres sur plusieurs secteurs de la commune. Les travaux à réaliser concernent :

- au niveau du Château de Tardes, la suppression de 4 figuiers sur les murailles, avec mise en tas du bois au pied des arbres pour un montant de 430 €
- dans le lotissement la Verrerie, élagage et suppression de certaines branches, taille en rideau des arbres bordant la voirie, rangement du bois au pied des arbres et nettoyage du sol pour un montant de 1 610 €
- route de l'Ancien Pont, suppression des réitérats le long du tronc des platanes, broyage des branches sur place et mise en forme des copeaux aux pieds des arbres pour un montant de 2 755 €.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer le devis pour un montant total de 4 795 €.

> Budget communal : Décision modificative n°3

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonction et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver les différentes modifications :

Dépenses de fonctionnement

673 - titres annulés+ 5 000,00 €
022 - dépenses imprévues- 5 000,00 €

Dépenses d'investissement

2151 op 169 - aménagement parking placette du moulin ... + 10 600,00 €
2113 op 219 - réparation pompe du stade+ 599,54 €
21312 op 220 - travaux de couverture
préau école maternelle+ 6 226,00 €
21312 op 220 - installation réseau câblé école maternelle+ 3 948,00 €
21318 op 225 - couverture du Prieuré
(remplacement voliges)+ 12 000,00 €
21318 op 225 - maîtrise d'œuvre
travaux salle du grand Cellier+ 1 440,00 €

2188 op 250 - acquisition valise psychologue scolaire + 2 157,54 €
2188 op 250 - acquisition grilles d'expo+ 801,90 €
2188 op 250 - acquisition panneau de basket
école primaire+ 955,20 €
2188 op 250 - acquisition lave-vaisselle
restaurant scolaire+ 3 200,58 €
21534 op 401 - réparation éclairage public rue des Pommiers ..+ 457,00 €
21316 op 500 - relevage concessions cimetière+ 955,20 €

Recettes d'investissement

1341 - DETR Création et réhabilitation sanitaires public mairie et
médiathèque+ 41 686,75 €
1341 - DETR aménagement cours de la République .+ 109 324,88 €
1641 - emprunt- 105 625,87 €

> Commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales disparaît : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscription et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, si deux listes sont représentées au conseil municipal (VI de l'art. L. 19), la commission comprendra :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- et
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Les membres prêts à participer aux travaux de la commission seront pris dans l'ordre du tableau. Il s'agit d'Arlette Cambillaud, Christian Alis, Stéphane Lhomme (1ère liste), Sylvana Lampre et Cédric Brute de Rémur (2ème liste).

Le Maire transmettra au préfet la liste ci-dessus des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission.

INFORMATIONS DIVERSES

> Le Maire informe le Conseil municipal :

- Du lancement de l'OPAH qui vise à aider financièrement les propriétaires occupants et bailleurs à réhabiliter leurs logements ; des permanences sont organisées à Langon rue Maubec le vendredi matin au service urbanisme de la CDC et des flyers sont disponibles en mairie.
- Du lancement de l'enquête publique de l'AVAP le 22 octobre ; pendant un mois vous pourrez formuler vos observations sur le registre et prendre connaissance du dossier. Des panneaux explicatifs ont été installés dans le hall d'entrée de la mairie.
- De la rencontre avec les représentants du collectif qui s'est

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

constitué suite aux nuisances récurrentes affectant certaines rues du centre ancien, en présence de la gendarmerie, des adjoints Delphine Tach, Daniel Boulineau et du Maire. Un point a été fait des différentes actions engagées.

- Du redémarrage des travaux de construction de l'orgue, chantier qui s'était arrêté consécutivement aux difficultés en personnel rencontrées par l'entreprise.

Jean Loup Dutreuilh explique que le retour à la semaine de 4 jours sur le territoire de la CDC a nécessité d'accroître l'accueil des centres de loisirs le mercredi après-midi, notamment à Castets et Castillon. Il signale qu'une pompe d'arrosage du stade est tombée en panne ce qui nécessite l'intervention d'une entreprise.

Alette Cambillaud précise que le transfert de la compétence lecture publique se prépare, notre médiathèque va devenir intercommunale. Deux nouvelles bénévoles viennent par ailleurs de rejoindre l'équipe actuelle.

QUESTIONS DIVERSES

> Cédric Brute de Rémur :

- demande si les travaux de l'église, bientôt terminés, feront l'objet d'une inauguration. Le Maire lui répond attendre le retour de l'orgue pour célébrer l'ensemble des réhabilitations.
- s'interroge aussi sur l'occupation du parking, place de l'horloge par la Belle Lurette. Le Maire précise qu'une autorisation d'occuper l'espace public, uniquement pendant la saison estivale, a été accordée, moyennant une redevance.

Arlette Cambillaud rappelle la nécessité d'isoler le plancher d'une des salles de la médiathèque en raison du froid.

Delphine Tach demande si le tracé d'un terrain de foot a été effectué dans la cour de l'école primaire, Jean Loup Dutreuilh répond affirmativement.



Gironde
LE DÉPARTEMENT

#RÉA'J
JEUNESSE 33 **Gironde**
REPÉRER-ACCOMPAGNER



De projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
« Initiative pour l'Emploi des
Jeunes »

Dans le cadre européen de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le Département de la Gironde propose un **dispositif de repérage et d'accompagnement** sur 3 territoires : Médoc, Haute Gironde/Libournais et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (moins de 26 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et **imaginer un avenir professionnel**. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans votre commune. La participation à cette action est **sans engagement et totalement gratuite pour les jeunes**.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme **#Réal'J** en Sud Gironde :

Cynthia TRUILHE
Référente Sud-Gironde
ctruilhe@anthea-rh.com
06.87.64.74.88

Julie GUERIN
Intervenante plateforme Sud-Gironde
jguerin@anthea-rh.com
06.36.48.07.03